

DEC143107INP

**Décision portant nomination de M. Laurent Lellouch aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Laurent Lellouch, directeur de recherche de deuxième classe au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut de Physique, du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Sa mission a pour objet le calcul scientifique de l'Institut.

Pour l'exercice de cette mission, M. Laurent Lellouch demeure affecté à l'UMR7332 « Centre de physique théorique (CPT) » - CNRS, case 907 - 13288 MARSEILLE CEDEX 09.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, M. Laurent Lellouch percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse (DR12).

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs